SKMU
La prévoyance ensemble

Partenaire

valiant

Administration

SKMU Fondation collective LPP des PME
c/o Avadis Prévoyance SA
Zollstrasse 42
Case postale
8031 Zurich
+41 58 585 44 50
info@skmu.ch

Taux de conversion

Annexe au règlement de prévoyance

Valable pour les années 2022 – 2024

SKMU
La prévoyance ensemble

Taux de conversion dans le domaine de la LPP obligatoire:

Hommes		Femmes	
Age	Taux conversion %	Age	Taux conversion %
65	6.80	64	6.80

En cas de retraite anticipée, le taux de conversion est réduit de 0.20 % par an. En cas de retraite différée, le taux de conversion est augmenté de 0,20 % par an.

Taux de conversion pour les rentes vieillesse garanties par contrat dans le domaine surobligatoire:

Hommes		Femmes	
Age	Taux conversion %	Age	Taux conversion %
58	3.89	58	3.77
59	3.95	59	3.85
60	4.02	60	3.93
61	4.11	61	4.01
62	4.20	62	4.10
63	4.30	63	4.19
64	4.40	64	4.29
65	4.50	65	4.39
66	4.61	66	4.50
67	4.73	67	4.61
68	4.85	68	4.72
69	4.97	69	4.84
70	5.11	70	4.90

Tous les taux de conversion sont adaptés en conséquence lors de mises à la retraite en cours d'année.